

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TIP TOP HARDENER No. 1

#### Art.-No.

590 0019, 590 0112, 590 0181, 590 0356, 590 1238

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Agent de durcissement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH  
Rue: Heuweg 4  
Lieu: D-06886 Wittenberg  
Téléphone: +49(0)3491/635-50  
Téléfax: +49(0)3491/635-552  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Peroxyde organique: Org. Perox. F

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Toxique par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydroperoxyde de diméthylbenzyle

Cumène

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**TIP TOP HARDENER No. 1**

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1065

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H331	Toxique par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

**2.3. Autres dangers**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Hydro peroxyde de diméthylbenzyle (80%) en cumène.

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
80-15-9	Hydroperoxyde de diméthylbenzyle			80 - 90 %
	201-254-7	617-002-00-8	01-2119475796-19	
	Org. Perox. E, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H242 H331 H302 H312 H314 H373 H411			
98-82-8	Cumène			10 - 20 %
	202-704-5	601-024-00-X	01-2119473983-24	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protéger les secouristes.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

**Après inhalation**

Apport d'air frais, oxygène si nécessaire, consulter un médecin.

En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.



Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Appeler aussitôt un médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Toxique par inhalation.  
Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
Monoxyde et dioxyde de carbone  
Hydrocarbures

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.  
Recueillir le produit répandu à l'aide d'un produit absorbant (tel que vermiculite, sable propre).  
Diluer des quantités importantes < 10% à l'aide d'agents de stabilisation d'explosifs (flegmatisants) (par exemple fioul) avant de les éliminer.

**TIP TOP HARDENER No. 1**

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1065

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Le produit doit entrer en contact seulement avec des matériaux appropriés tels que polyéthylène ou l'acier inoxydable.

A éloigner de salissures, rouille, produits chimiques, alcalis concentrés et acides concentrés ainsi que d'accélérateurs.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Stocker à une température comprise entre 0 et 30 °C.

**Indications concernant le stockage en commun**

Le stockage commun avec d'autres matières dangereuses est interdit.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de durcissement

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
98-82-8	Cumène	20	100		VME (8 h)	
		50	250		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition

**TIP TOP HARDENER No. 1**

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1065



les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Tablier (EN 467).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Limpide ou rouge
Odeur:	Caractéristique
pH-Valeur (à 20 °C):	> 5 (13 g/l)
<b>Modification d'état</b>	
Point d'éclair:	60 °C
Dangers d'explosion	Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	n.d.
Température d'inflammation:	n.d.
Pression de vapeur: (à 20 °C)	4 hPa
Densité (à 20 °C):	1,034 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	13 g/L
Coefficient de partage:	((n-octanol/eau)) 2,16
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	15 mPa·s
Teneur en solvant:	< 20 %

**9.2. Autres informations**

Décomposition à partir de 80°C (SADT)

Oxygène actif: 8,3 - 8,7%

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec:

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Dégradation auto accélératrice à 80°C (SADT).

**10.5. Matières incompatibles**

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone.



Hydrocarbures

---

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Absence de données toxicologiques.

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Cumène)

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **Expériences tirées de la pratique**

#### **Observation diverses**

Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydroperoxyde de diméthylbenzyle

CL 50/Leuciscus idus = 10 - 100 mg/l

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

Risque de contamination de l'eau potable en cas d'écoulement de petites quantités dans le sol.

#### **Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Élimination**

Peut être remis au traitement spécial (tel que la valorisation thermique) après dilution à 10% à l'aide d'un solvant inerte combustible (tel que le fioul) sous observation des ordonnances administratives locales.

**TIP TOP HARDENER No. 1**

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1065



Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**L'élimination des emballages contaminés**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3109
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	PEROXYDE ORGANIQUE, TYPE F, LIQUIDE (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2+8
Code de classement:	P1
Quantité limitée (LQ):	125 mL / 30 kg
Quantité dégagee:	E0
Catégorie de transport:	2
N° danger:	539
Code de restriction concernant les tunnels:	D

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3109
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	PEROXYDE ORGANIQUE, TYPE F, LIQUIDE (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2+8
Code de classement:	P1
Dispositions spéciales:	122 274
Quantité limitée (LQ):	125 mL / 30 kg
Quantité dégagee:	E0

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3109
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (cumyl hydroperoxide)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2
Marine polluant:	Yes

**TIP TOP HARDENER No. 1**

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1065



Quantité limitée (LQ): 125 mL / 30 kg  
 Quantité dégagée: E0  
 EmS: F-J, S-R

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3109  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (cumyl hydroperoxide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 5.2



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
 Passenger LQ: Forbidden  
 Quantité dégagée: E0  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 570  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 570  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 25 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 20 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**





### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*